

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 25 FEVRIER 2026**

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	17/02/2026
En exercice	14	Date de la séance	25/02/2026
Présents		Heure de la séance	19H30
Votants		Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal de Vérac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril		X	

SECRETAIRE DE SEANCE	Pascal LIPPS
----------------------	--------------

Monsieur le Maire rend un hommage à monsieur Jack PINEAUD, maire de Vérac durant 25 ans et ancien directeur du groupe Le Bélier. Il est décédé le 7 février 2026.

Une minute de silence est observée à la mémoire de cet homme qui a œuvré pour le rayonnement de la commune et son développement culturel. Il est à l'origine de la construction du théâtre et de l'implantation du collège sur le territoire communal.

Un deuxième hommage est rendu à monsieur Patrick LAGRANGE, décédé. Il était bien connu pour son implication associative dans la commune et notamment au sein de l'association de chasse.

ORDRE DU JOUR

Désignation secrétaire de séance ;

- Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 6, 15 décembre 2025 et 24 janvier 2026 ;
- N° 2026/02-2502- Délibération portant sur l'affectation de résultats 2025 ;
- N° 2026/03-2502- Délibération portant sur l'investissement 2026 ;
- N° 2026/04-2502- Délibération portant sur le budget 2026 ;
- Informations aux élus - article L.2122-22 du CGCT ;
- Questions diverses.

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 6 et 15 décembre 2025 ainsi que celui du 24 janvier 2026 sont soumis à l'approbation des membres du conseil municipal.

Etant absente lors de cette assemblée, madame Evelyne GUERIN s'abstient lors du vote pour le procès-verbal du 6 décembre.

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Stéphane MALARET rappelle un des sujets abordés lors des questions diverses du conseil du 24 janvier 2026. Il réitère l'affirmation des élus consultés lors d'un vote à bulletin secret durant cette séance : chacun a voté en toute liberté chaque délibération prise lors des conseils municipaux présidés par monsieur le Maire, Dominique BEC.

Madame Evelyne GUERIN, absente à cette date, s'abstient pour l'approbation du procès-verbal.

Monsieur le Maire informe qu'exceptionnellement cette année le compte financier unique 2025 et le compte de gestion seront délibérés par la nouvelle assemblée municipale avant le 30 juin 2026. En raison d'une panne nationale de la plateforme de la DGFIP, la gestion comptable et financière n'a pu être réalisée et encore moins les contrôles budgétaires consommés. Les votes budgétaires auraient pu attendre l'installation du nouveau conseil municipal et la date butoir du 30 avril 2026. Il a été choisi de faciliter la gestion comptable et de permettre le paiement des entreprises intervenant sur les chantiers de l'atelier municipal et du groupe scolaire en temps et en heure.

Les décisions budgétaires prises ce jour pourront être révisées par les membres du prochain conseil municipal tout au long de l'année 2026. Le budget 2026 proposé a été construit à partir des engagements financiers pris au cours de l'année 2025. Il n'est donc qu'un document provisoire.

N° 2026/02-2502 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DE RÉSULTATS 2025

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la commune de Vérac, au titre de l'exercice de l'année 2026, comme suit :

RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
1	Résultat de l'exercice 2025 (recettes - dépenses)	Excédent	20 625,36 €
		Déficit	
2	Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	737 859,71 €
		Déficit	
3	Résultat de clôture à affecter = 1 + 2	Excédent	758 485,07 €
		Déficit	

RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
4	Résultat de l'exercice 2025 (recettes - dépenses)	Excédent	102 722,25 €
		Déficit	
5	Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	
		Déficit	70 721,76 €
6	Résultat de clôture	Excédent	32 000,49 €

	= 4+5	Déficit	
7	Restes à réaliser Dépenses		1 524 571,50 €
8	Restes à réaliser recettes		1 065 347,92 €
9	Besoin de financement (=7-8)		459 223,58 €

10	RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE TOTAL (=3)		758 485,07 €
11	Couverture besoin de financement (= 9)		459 223,58 €
12	Excédent à reporter de fonctionnement (=10-9)		299 261,39 €

A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2026	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
12 – Solde d'exécution de l'exercice (=6)	
Si excédent ligne R001 en recettes	32 000,49 €
Si déficit ligne D001 en dépenses	
Article budgétaire 1068 (en recettes)	459 223,58 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
14 – Excédent ou déficit reporté (=12)	
Si excédent ligne R002 en recettes	299 261,39 €
Si déficit ligne D002 en dépenses	

Madame Evelyne GUERIN demande la présentation des subventions allouées et déjà perçues. Monsieur le Maire donne la parole à madame BYTNAR, secrétaire générale, pour cette présentation. Il est rappelé à madame GUERIN qu'elle détient ces informations. Des copies « papier » lui ont été remises par le service administratif dont les arrêtés attributifs des subventions.

Monsieur Yves CASTREC se questionne toujours sur l'attribution des subventions demandées et sur la faisabilité de la totalité du projet de réhabilitation du groupe scolaire. Madame Geneviève CANO-DUMONT indique avoir compris que les travaux de l'atelier municipal et de la réhabilitation du groupe scolaire avaient été lancés avec la trésorerie disponible. Des demandes de subvention ont été déposées pour poursuivre l'ensemble des phases de travaux des écoles. Madame Marie-Angèle GISTAIN rappelle que l'ordre de service a été délivré uniquement pour la phase 1 correspondant à la construction de l'école maternelle. Madame Evelyne GUERIN constate que la réserve de trésorerie de la commune va être consommée. Elle n'est pas contre la réhabilitation des écoles mais elle s'inquiète de son financement.

Madame Geneviève CANO-DUMONT se souvient d'un rappel à l'ordre de monsieur le Sous-Préfet de Libourne concernant la trésorerie conséquent de la commune et que les communes n'avaient pas vocation à conserver une telle trésorerie. L'argent des contribuables doit servir les contribuables. Madame Karine MAUBERT-SBILE précise que des subventions ont été allouées à la commune parce que le projet répondait aux orientations d'intervention définies par l'Etat dont la transition climatique. Les travaux pour s'adapter et répondre aux nouvelles normes et obligations règlementaires coûtent. Faire à moindre coût signifie ne pas répondre aux attentes et ne pas obtenir d'aides financières. Au final, le programme aurait été plus coûteux pour la collectivité.

Madame Mélanie HAGUENIN convie chacun à se souvenir que la collectivité a été accompagnée par les services de la DGFIP, de Gironde Ressources, de la sous-préfecture de Libourne pour construire le financement de ces projets. Leur analyse et leur arbitrage ont obligé la commune à revoir les projets. La convention d'Aménagement Bourg a été stoppée. Le projet du tiers-lieu est reporté.

DÉCISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2025.

VOTE: CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 13

N° 2026/03-2502- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Pour faire suite aux réunions de la commission des finances des 17 janvier et 13 février 2026, monsieur le Maire rappelle le programme d'investissement décidé à ce jour comme suit :

DEPENSES	Restes à réaliser 2025	Devis ou engagement
Maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique et travaux du service technique	441 473,76 €	45 695,68 €
Maîtrise d'œuvre et SPS tiers-lieu culturel	23 545,49 €	
SPS et contrôle technique aménagement bourg	11 873,69 €	
Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS et travaux de construction école maternelle + mise aux normes cuisine et restaurant scolaire	1 046 492,83 €	648 636,88 €
Frais notaire pour les échanges parcelles tiers-lieu		3 000,00 €
Étude Hydraulique gestion pluviales du bourg vers le hameau des Maurins		19 600,00 €
Eclairage public LED (dernier phasage)	1 185,73 €	11 848,83 €
TOTAL	1 524 571,50 €	728 781,39 €

Auxquelles s'ajoutent le remboursement du capital d'emprunt, le remboursement des avances.

RECETTES	Restes à réaliser 2025	Devis ou engagement
Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2024 – atelier	84 822, 92 €	

municipal		
Convention Aménagement Ecoles- construction école maternelle	181 500,00 €	
Convention Aménagement Ecoles- restaurant scolaire	42 900,00 €	
Convention Aménagement Ecoles- école élémentaire	151 250 ,00 €	
Convention Aménagement Ecoles- équipement restaurant scolaire	6 875,00 €	
Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2025 – école maternelle et restaurant scolaire		274 140,80 €
Fonds compensation TVA sur année 2024		45 000,00 €
Emprunt	545 000,00 €	170 597,53 €
Dotation Solidarité à l'investissement Local 2025	50 000,00 €	
TOTAL	1 065 347,92 €	489 738,33 €

Auxquelles s'ajoutent le résultat d'investissement reporté 2025, l'excédent de fonctionnement 2025, le virement de la section de fonctionnement 2026, la taxe d'aménagement, les amortissements d'immobilisation, le remboursement des avances.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le programme des dépenses d'investissement en cours.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

VOTE : CONTRE 2 ABSTENTION 0 POUR 11

Monsieur Yves CASTREC informe que le plan de financement mentionné sur le panneau de chantier du programme de réhabilitation du groupe scolaire est incomplet. Le montant des dépenses n'est pas annoncé.

Il regrette que le programme d'investissement prévu n'inclus pas les travaux nécessaires pour conserver en état l'église de Saint Cybard.

N° 2026/04-2502 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE BUDGET 2026

Monsieur le Maire présente le budget 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 038 429,00 €

Recettes : 1 038 429,00 €

<u>Opérations réelles</u>	PRÉVISIONS 2026	<u>Opérations réelles</u>	PRÉVISIONS 2026
011 Charges à caractère général	147 600,00 €	013 Atténuation des charges	19 000,00 €

012 Charges du personnel	280 000,00 €	70 Produits des services	31 101,00 €
65 Autres charges gestion courante	307 910,00 €	73 Impôts et taxes	98 371,00 €
66 Charges financières	38 540,00 €	731 Fiscalité locale	349 000,00 €
67 Charges spécifiques	1 000,00 €	74 Dotations, subventions et participations	225 676,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	16 000,00 €
		002 Résultat reporté 2025	299 261,00 €

<u>Opérations d'ordre</u>	PRÉVISIONS 2026	<u>Opérations réelles</u>	PRÉVISIONS 2026
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	15 000,00 €	76 Produits financiers	20,00 €
023 Virement à la section d'investissement	248 379,00 €		

Section d'investissement :

Dépenses : 2 388 189,42 €

Recettes : 2 388 189,42 €

<u>Opérations réelles</u>	PRÉVISIONS 2026	<u>Opérations réelles</u>	PRÉVISIONS 2026
16 Emprunts	57 200,00 €	10 Dotations	47 490,82 €
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	13 Subventions	794 488,72 €
204 subventions d'équipement versées	13 035,00 €	16 Emprunts	715 597,53 €
21 Immo. corporelles	548 700,13 €	1068 Affectation de résultat 2024	459 223,58 €
23 Immobilisations en cours	1 671 754,29 €		

		001 Résultat reporté	32 000,49 €
--	--	----------------------	-------------

<u>Opérations d'ordre</u>	PRÉVISIONS 2026	<u>Opérations réelles</u>	PRÉVISIONS 2026
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	77 500,00 €	040 Opérations d'ordre transfert entre sections	91 009,18 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	248 379,00 €

Monsieur Yves CASTREC s'interroge sur le vote d'un budget sans étudier et voter les taux des taxes foncières bâti et non bâti et la nécessité de le voter avant les élections municipales.

Monsieur le Maire donne la parole à madame Evelyne BYTNAR, secrétaire générale. Elle informe que les recettes des impôts directs ont été reconduites à l'identique de celles perçues en 2025. La prochaine équipe municipale pourra voter les taux 2026 à sa convenance avant le 30 avril 2026.

Comme elle pourra modifier le budget tout au long de l'année par décision modificative.

DÉCISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve la composition du budget 2026 comme mentionné ci-dessus.

VOTE : CONTRE 2 ABSTENTION 0 POUR 11

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation de la tenue du bureau de vote du 15 mars 2026 (permanences entre 8h00 et 18h00).

Le Maire
Dominique BEC

Le Secrétaire
Pascal LIPPS